



Problème de edl de sortie et déduction

Par **granger**, le **26/07/2011** à **20:01**

Bonjour,

Si lors de l'état des lieux de sortie, le logement est rendu sale, le propriétaire peut-il déduire du dépôt de garantie pour y donner au nouveau locataire qui accepte de faire le ménage, merci pour vos avos éclairés

Par **mimi493**, le **26/07/2011** à **20:09**

oui. Car le bailleur peut alors justifier du préjudice. Il doit donc avoir fait une ristourne au nouveau locataire et déduire cette ristourne (il devra le prouver)